

Paris, le 21 mars 2017

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement d'Épargne salariale (FCPE) MEYERBEER ENTREPRISES parts C (Code AMF 00592) et nous vous en remercions.

Nature de l'opération :

Le règlement de votre FCPE Meyerbeer Entreprises prévoit que le Conseil de surveillance choisit et révisé annuellement à l'issue d'une délibération un profil d'investissement du fonds parmi les trois orientations de gestion possibles que sont les profils défensif, équilibré et dynamique.

Or, l'article L.214-164 du Code monétaire et financier indique que le rôle et les pouvoirs du Conseil de Surveillance d'un FCPE ne doivent pas remettre en cause le principe d'autonomie de la société de gestion, seule habilitée à prendre des décisions d'investissement.

Afin de lever l'ambiguïté actuelle liée à la présence de trois profils d'investissement possibles et de rendre à la société de gestion sa pleine autonomie vis-à-vis du Conseil de surveillance, TRUSTEAM FINANCE a proposé de figer la stratégie de gestion du fonds selon le profil historique et actuel de gestion de MEYERBEER ENTREPRISES, soit le profil « équilibré », sans que le Conseil de surveillance soit habilité à le réviser.

Le Conseil de surveillance a accepté cette modification en date du 09/11/2016.

Suite à ce choix, la Société de gestion a modifié la politique d'investissement en :

- interdisant le recours aux titres vifs ;
- précisant les contraintes suivantes du FCPE :
 - o Le fonds peut être exposé jusqu'à 70% de son actif aux petites et moyennes capitalisations tel qu'indiqué ci-dessous.
 - o L'exposition au marché obligataire étant comprise entre 0 et 50% de l'actif net, le risque en titres spéculatifs du FCPE sera au maximum de 50% de l'actif net.
 - o L'exposition du FCPE aux pays émergents pourra atteindre 50% de son actif net.
- précisant l'exposition des OPC sélectionnés aux pays émergents, aux petites et moyennes capitalisations et aux titres spéculatifs. Ainsi, sous réserve des contraintes précisées précédemment, les OPC sélectionnés peuvent être exposés :
 - o Jusqu'à 100% de leur actif net sur les marchés émergents ;
 - o Jusqu'à 100% de leur actif net sur des petites et moyennes capitalisations ;
 - o Jusqu'à 100% de leur actif net sur des titres spéculatifs.

La formalisation de ces modifications prendra effet le 2 mai 2017.

Les modifications de l'objectif et de la politique d'investissement ainsi que du profil de risque et de rendement ont obtenu un agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en date du 8 mars 2017

Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part.

En revanche, si ces modifications ne vous conviennent pas, nous vous rappelons que vous pouvez demander le rachat de vos parts sans frais, votre FCPE n'appliquant pas de frais de sortie. Dans ce cas, le rachat sera soumis à la fiscalité de droit commun applicable aux plus-values de cessions de valeurs mobilières dans le cadre d'un plan d'épargne salariale.

Modifications entraînées par cette opération

- Profil de risque
Modification du profil de risque : OUI
Augmentation du profil de risque : NON
- Frais
Augmentation des frais : NON
- Présentation des principales évolutions :

L'opération entraîne une modification de l'objectif de gestion, de la politique d'investissement et du profil de rendement risque de votre FCPE dans la mesure où, parmi les trois profils « défensif », « équilibré » et « dynamique » que le règlement actuel de votre FCPE permet de mettre en œuvre, seul le profil « équilibré » est maintenu. Il convient toutefois de noter que c'est historiquement et actuellement le profil de gestion mis en place.

Par ailleurs, la politique de gestion interdit dorénavant le recours aux titres vifs, précise l'exposition du FCPE aux marchés émergents, aux actions des petites et moyennes capitalisations et aux titres spéculatifs.

Il n'y a pas d'impact sur les frais.

Le tableau ci-dessous présente d'une manière synthétique l'évolution de l'objectif de gestion, de la stratégie d'investissement et du profil de rendement risque de votre FCPE.

	AVANT MUTATION	APRES MUTATION
Objectif de gestion	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le FONDS D'ÉPARGNE SALARIALE a pour objectif d'obtenir, à travers une gestion profilée (de type défensif, équilibré, dynamique) et une politique active d'allocation d'actifs, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence du profil retenu. Ce dernier peut être révisé à minima annuellement à l'issue d'une délibération par le conseil de surveillance. ➤ Les indicateurs de référence varient selon les profils de gestion et sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> a) Profil défensif : 10% DJ Euro Stoxx 50 dividendes réinvestis, 10% sur le CAC40 dividendes réinvestis, 50% sur l'Euro MTS 5/7, 30% sur l'EONIA capitalisé. 	<p>Le FONDS D'ÉPARGNE SALARIALE a pour objectif d'obtenir, à travers une gestion « équilibrée » une performance nette de frais supérieure à l'indicateur de référence : 20% sur le MSCI en euro dividendes réinvestis, 20% sur le DJ Euro Stoxx 50 dividendes réinvestis, 10% sur le CAC40 dividendes réinvestis, 30% sur l'Euro MTS 5/7, 20% sur l'EONIA capitalisé.</p>

<p>Stratégie d'investissement</p>	<p>b) Profil équilibré : 20% sur le MSCI en euro dividendes réinvestis, 20% sur le DJ Euro Stoxx 50 dividendes réinvestis, 10% sur le CAC40 dividendes réinvestis, 30% sur l'Euro MTS 5/7, 20% sur l'EONIA capitalisé.</p> <p>c) Profil dynamique : 35% sur le MSCI en euro dividendes réinvestis, 30% sur le DJ Euro Stoxx 50 dividendes réinvestis, 15% sur le CAC 40 dividendes réinvestis, 15% sur l'Euro MTS 5/7, 5% sur l'EONIA capitalisé.</p> <p>➤ La durée de placement recommandée est de 3 ans pour le profil défensif et de 5 ans pour les profils équilibré et dynamique.</p> <p>La stratégie d'investissement s'appuie sur le comité mensuel de gestion qui définit le cadre macro-économique et les prévisions à court et moyen terme sur les taux d'intérêt et les marchés d'actions.</p> <p>Pour atteindre l'objectif de gestion, le gérant choisira une exposition neutre, sous pondérée ou sur pondérée sur les marchés d'actions ou de taux, afin d'optimiser l'allocation du fonds en fonction de l'évolution des marchés concernés.</p> <p>L'allocation du fonds pourra ainsi évoluer comme suit :</p> <p>a) Profil défensif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exposition aux marchés actions de la zone euro : 0% à 35% de l'actif net - Exposition aux marchés obligataires : 0% à 70% de l'actif net. L'exposition indirecte aux pays émergents sera limitée à 10% de l'actif net. - Exposition au marché monétaire : 15% à 100% de l'actif net <p>b) Profil équilibré :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exposition aux marchés actions européens et aux principaux marchés internationaux appartenant au MSCI : 30% à 70% de l'actif net. - Exposition aux marchés obligataires : 0% à 50% de l'actif net - Exposition au marché monétaire : 5% à 70% de l'actif net. <p>c) Profil dynamique :</p>	<p>Profil équilibré : 20% sur le MSCI en euro dividendes réinvestis, 20% sur le DJ Euro Stoxx 50 dividendes réinvestis, 10% sur le CAC40 dividendes réinvestis, 30% sur l'Euro MTS 5/7, 20% sur l'EONIA capitalisé.</p> <p>La durée de placement recommandée est de 5 ans pour le profil équilibré.</p> <p>La stratégie d'investissement s'appuie sur le comité de gestion qui analyse le cadre macro-économique et sur les anticipations de l'équipe Gestion diversifiée. Pour atteindre l'objectif de gestion, le gérant définira une allocation d'actifs dont l'exposition sera identique, sous pondérée ou sur pondérée sur les marchés d'actions ou de taux, par rapport au poids de ces deux classes d'actifs dans l'indicateur de référence.</p> <p>Profil équilibré :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exposition aux marchés actions européens et aux principaux marchés internationaux appartenant au MSCI : 30% à 70% de l'actif net. - Exposition aux marchés obligataires : 0% à 50% de l'actif net - Exposition au marché monétaire : 5% à 70% de l'actif net.
-----------------------------------	---	--

<p>Profil de risque et de rendement</p>	<p>- Exposition aux marchés actions européens et aux principaux marchés internationaux appartenant au MSCI : 50% à 100% de l'actif net.</p> <p>- Exposition aux marchés obligataires : 0% à 35% de l'actif net</p> <p>- Exposition au marché monétaire : 0% à 50% de l'actif net.</p> <p>Titres vifs : max 5% en produits de taux et 5% en actions</p> <p>a) Profil défensif : Principaux risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risque de taux : La sensibilité aux taux d'intérêt du portefeuille est comprise entre -1.4 et 5.6. • Risque de crédit. • Risque actions : Le fonds pouvant être exposé jusqu'à 35% en actions. • Risque lié à l'exposition aux pays émergents : Limité à 10% de l'actif net du FCPE. <p>b) Profil équilibré : Principaux risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risque de perte en capital : Le capital du fonds n'est pas garanti et peut ne pas être restitué. • Risques liés à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur les prévisions de l'évolution des marchés actions et produits de taux. Il dépend donc des anticipations du gérant. Ce dernier peut apprécier d'une manière incorrecte cette évolution. En conséquence, la performance du FONDS <p>D'ÉPARGNE SALARIALE peut ne pas être conforme à ses objectifs.</p>	<p>Profil équilibré : Principaux risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risque de perte en capital : Même définition que celle figurant dans le profil équilibré avant mutation. • Risques liés à la gestion discrétionnaire : Même définition que celle figurant dans le profil équilibré avant mutation.
---	---	--

	<ul style="list-style-type: none"> • Risque actions : Le fonds pouvant être exposé jusqu'à 70% en actions, la valeur liquidative du FONDS D'ÉPARGNE SALARIALE pourra baisser en cas de baisse des marchés actions. • Risque de taux : La sensibilité aux taux d'intérêt du portefeuille est comprise entre -1 et 4. Le fonds pouvant être exposé aux marchés obligataire jusqu'à 50% de l'actif net et monétaire de 5% à 70% de l'actif net (via des OPC), en période de hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative du fonds pourra baisser de manière sensible. • Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse des titres émis par un émetteur privé ou public ou de défaut de ces derniers. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur de ces titres peut baisser. En cas de défaut de l'émetteur, la valeur de ces titres peut être nulle. En conséquence, la baisse de la valeur des titres de créance peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. • Risque lié à l'exposition aux pays émergents : Le fonds peut être exposé indirectement aux marchés internationaux, dont les émergents, à travers l'exposition des OPC mis en portefeuille. Dans la limite de 5% le fonds peut également investir en direct sur des actions émergentes. • Risque de contrepartie : Il mesure les pertes encourues par une entité au titre de ses engagements vis-à-vis 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque actions : Risque inchangé. Le fonds peut être exposé entre 30% et 70% en actions. • Risque de taux : Risque inchangé La sensibilité aux taux d'intérêt du portefeuille est comprise entre -1 et 4. Le fonds peut être exposé aux marchés obligataire entre 0% et 50% de l'actif net et monétaire entre 5% et 70% de l'actif net. • Risque de crédit : Risque inchangé Les OPC sélectionnés peuvent détenir jusqu'à 100% de leurs actifs sur des titres spéculatifs. L'exposition au marché obligataire étant comprise entre 0 et 50% de l'actif net, le risque en titres spéculatifs du FCPE sera au maximum de 50% de l'actif net au travers d'OPC pouvant y être exposés jusqu'à 100% de leur actif net. Ce risque pourra entraîner une évolution défavorable de la VL. • Risque lié à l'exposition aux pays émergents : Le fonds peut être exposé aux marchés internationaux, dont les émergents au travers d'OPC. Les OPC sélectionnés peuvent être exposés jusqu'à 100% de leur actif net dans des titres de pays émergents. L'exposition du FCPE aux pays émergents pourra atteindre 50% de son actif net.
--	---	--

	<p>d'une contrepartie, en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles. Le risque de contrepartie sur les IFT négociés de gré à gré par l'OPC est limité à l'écart de valorisation net des appels de marge effectués. Ce risque pourra entraîner une évolution défavorable de la VL.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risque de liquidité : Il représente la difficulté de céder avant son échéance les instruments financiers du portefeuille. Ce risque est faible, le portefeuille est prioritairement placé en OPC. • Risque de change : Il existe un risque de change limité à 5% de l'actif, lors d'investissement direct sur les marchés actions. Il existe un risque de change indirect. <p>c) Profil dynamique : Principaux risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risque actions : Le fonds pouvant détenir jusqu'à 100% en actions. • Risque de taux : La sensibilité aux taux d'intérêt du portefeuille est comprise entre -0.7 et 2.80. Le fonds pouvant détenir jusqu'à 35% de produits obligataires (exposition titres en direct et OPC). • Risque de crédit Risque de change : Il existe un risque de change limité à 10% de l'actif. 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de contrepartie : Même définition que celle figurant dans le profil équilibré avant mutation • Risque de liquidité : Même définition que celle figurant dans le profil équilibré avant mutation. • Risque lié à l'exposition aux petites et moyennes capitalisations : Le fonds peut être exposé jusqu'à 70% de son actif aux petites et moyennes capitalisations au travers d'OPC pouvant y être exposés jusqu'à 100% de leur actif. Leur valorisation est susceptible de fluctuer fortement. • Risque de change : Il existe un risque de change indirect au travers des OPC sélectionnés qui peuvent intégrer des actifs libellés dans une autre devise que celle de la comptabilisation du FCPE à hauteur de 100% de leur actif net.
--	--	---

--	--	--

Éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Si ces modifications ne vous conviennent pas, nous vous rappelons que vous pouvez demander le rachat de vos parts sans frais, votre FCPE n'appliquant pas de frais de sortie. Si vous n'avez pas d'avis sur cette opération, nous vous invitons à contacter votre conseiller habituel.

6

Nous vous invitons à prendre connaissance du DICI / Règlement de Meyerbeer Entreprises, disponible sur le site de Trusteam Finance www.trusteam.fr ou auprès de votre conseiller bancaire.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de la société de gestion à l'adresse suivante :

10 rue Lincoln 75008 Paris

developpement@trusteam.fr

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

TRUSTEAM FINANCE